

Centre Médico-Psychologique (CMP)

Le Centre Médico-Psychologique de secteur est le dispositif de proximité qui assure accueil et soins spécialisés dans les pathologies mentales et les difficultés psychiques.



MODALITÉS D'ACCÈS

Public concerné et critères d'admission : Personnes de plus de 16 ans présentant une souffrance psychique et résidant dans le secteur géographique du CMP.

Comment faire la demande : Les personnes doivent contacter par téléphone le CMP ou s'y présenter pour prendre un premier rendez-vous. Un premier entretien infirmier est proposé. S'en suit une proposition de suivi ou d'orientation selon le projet de la personne et selon la disponibilité des professionnels du CMP.



ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Statut et financement : Les CMP sont des établissements publics ou privés à but non lucratif, rattachés à un Établissement Hospitalier.

Ils sont financés par l'Assurance Maladie.

Participation du public : Les soins sont pris en charge dans leur totalité par l'Assurance Maladie sans avance de frais. Les personnes sans couverture sociale sont accompagnées dans leurs démarches d'ouverture de droits.

Professionnel-le-s de la structure : Les équipes sont composées de psychiatres, psychologues, infirmier-ère-s, assistant-e-s sociaux-ales. Des psychomotricien-ne-s, éducateur-ric-e-s et ergothérapeutes peuvent compléter l'équipe.

MISSIONS ET MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Les CMP assurent la coordination des soins psychiatriques pour la population d'un secteur géographique défini. L'équipe du CMP a pour mission d'organiser les actions de prévention, de diagnostic, d'orientation, de soins et de suivis thérapeutiques en fonction des besoins identifiés pour chaque personne.

Les CMP sont des lieux de consultations médico-psychologiques et sociales en ambulatoire (consultations de psychiatres et/ou psychologues, entretiens infirmiers, suivis par service social, etc.).

Les CMP ne sont pas des structures d'accueil d'urgence.

Les consultations se font sur rendez-vous, mais les CMP s'organisent habituellement pour proposer un accueil infirmier sans rendez-vous sur les horaires d'ouverture.

Certains CMP peuvent organiser des visites à domicile selon la situation clinique et/ou le projet thérapeutique de la personne.